



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°: 2020.29

Date de Convocation :

25.06.2020

Date d’Affichage :

25.06.2020

Nombre de Conseillers en
exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

OBJET :

**Modifications tarifs
accueils loisirs
périscolaires
01.09.2020**

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Copie certifié conforme

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en
préfecture le 10.07.2020
De la publication en mairie
le : 10.07.2020

L'an deux mil vingt le 30 juin à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Claude MARIN, Maire, conformément aux dispositions du *Code général des collectivités territoriales* (Art. L 2121.7 à L. 2121.34).

Etaient Présents : M. MARIN Claude, Mme PENAVALAIRE Sandrine, M. MILHAU Claude, Mme JACOB Herveline, M. FRUET René, Mme CAMUS Eliane, M. DE ALMEIDA CHAVES Guillaume, M. GAGLIONE Pierre, M. Jean Marc LAMANTIA, Mme PRUDON Laurence, M. RICARD Jean-Luc, M. RUBIO Jean, M. SFORZIN Denis, Mme VILALTA Brigitte.

Etaient absents excusés : M. Patrice GERBER, Mme CALVIGNAC Corinne, Mme CAMILLO Eliane, Mme ESPINOSA Emma, Mme FAURE Véronique,

Pouvoirs : M. GERBER à M.MARIN
Mme CALVIGNAC à Mme PENAVALAIRE
Mme FAURE à M. MILHAU
Mme ESPINOSA à Mme CAMUS
Mme CAMILLO à M. SFORZIN

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.
Mme VILALTA est élue secrétaire de séance.

**MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
PERISCOLAIRE
INTERCLASSE (MIDI) ET MERCREDIS APRES MIDI ET RETARDS**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'afin de faire face la multiplication des retards de la part de certains parents le soir l'accueil de loisirs périscolaire, il vous est proposé d'instaurer une tarification supplémentaire pour les retards à compter du 01.09.2020. Les tarifs proposés sont les suivants :

- 5 € à compter du second retard
- 10 € pour les suivants

Cette mesure ne vise pas à pénaliser les parents qui se retrouveraient ponctuellement en difficulté, mais bien de pénaliser les abus concernant les horaires.

Par ailleurs, il explique à l'assemblée qu'afin de simplifier les démarches d'inscription au service de restauration scolaire via le portail famille, et d'améliorer la lisibilité de la tarification, nous devons fusionner les tarifs actuellement appliqués sur le temps du midi.

Cette simplification induit une modification des tarifs du temps midi et des mercredis après-midi, en voici le détail :

	TARIFS INTERCLASSE MIDI				TARIFS MERCREDI APRES MIDI	
	Maternelle		élémentaire			
	Anciens tarif	Nouveaux tarif	Anciens tarif	Nouveaux tarif	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Tranche 1	1,16 €	1,58 €	1,29 €	1,71 €	3,77 €	4,09 €
Tranche 2	1,67 €	2,17 €	1,80 €	2,30 €	4,03 €	4,53 €
Tranche 3	2,18 €	2,78 €	2,31 €	2,91 €	4,35 €	4,95 €
Tranche 4	2,69 €	3,41 €	2,82 €	3,54 €	4,81 €	5,53 €
Tranche 5	3,25 €	4,05 €	3,35 €	4,15 €	5,20 €	6,00 €
Tranche 6	3,35 €	4,19 €	3,50 €	4,34 €	5,53 €	6,37 €
Tranche 7	3,77 €	4,65 €	3,86 €	4,74 €	5,85 €	6,73 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la tarification des retards dans les conditions présentées.
- **ACCEPTÉ** les nouveaux tarifs de l'interclasse du midi et des mercredis après-midi
- **PRÉCISÉ** que ces tarifs sont applicables à compter du 01.09.2020
- **PRÉCISÉ** que la sur tarification des retards sera encaissée par la régie de recettes de l'accueil de loisirs périscolaire.
- **PRÉCISÉ** que les autres tarifs ne sont pas modifiés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et ans que dessus

Le Maire



Claude MARIN